

Formation des fonctionnaires

comme exemple la situation qui existe dans cette ville? Lorsque je suis arrivé il y a 30 ans dans ma circonscription, Broadview, cette ville était anglaise à 95 p. 100. Les 5 p. 100 restants étaient composés de différents groupes d'Européens. En 1977, le pourcentage d'anglophones n'est que de 40 ou 45 p. 100. Le deuxième groupe ethnique le plus important est celui des Grecs et des Macédoniens, et le troisième, celui des Chinois. Puis il y a un groupe important de noirs venant des Antilles et d'autres îles. Il y a également de nombreux Indiens et des ressortissants de différents pays d'Europe.

● (1630)

Le point que j'essaie de faire ressortir, c'est que les fonctionnaires doivent être formés pour résoudre les problèmes des résidents de circonscriptions comme celle de Broadview. Le cas que j'ai cité n'est pas unique, loin de là. Les fonctionnaires doivent non seulement parler couramment une langue ou plus, mais ils doivent aussi être compétents dans les domaines dont ils s'occupent. Je ne peux m'empêcher de penser que les problèmes relatifs aux pensions, à l'assurance-chômage et à l'immigration doivent être résolus par des fonctionnaires susceptibles d'établir des rapports avec des personnes qui ont des problèmes de langue ou qui ont du mal à comprendre le contenu des lois que nous adoptons. C'est pourquoi je suis ravi et fier du député d'Ottawa-Vanier, que je connais depuis près de dix ans et qui a joué un rôle très actif et très organisé en tant que secrétaire parlementaire. Il mérite d'être félicité pour l'idée qu'il propose dans sa motion.

J'ai bientôt terminé, monsieur l'Orateur, mais auparavant, j'aimerais dire que j'approuve l'amendement proposé par le député de Grenville-Carleton (M. Baker). En fait, le leader suppléant de la Chambre m'a demandé au cours du débat ce que je pensais de la motion, et je lui ai répondu que son objet devrait être renvoyé au comité, qui pourrait l'étudier en détail et entendre des témoins exposer leurs idées. Par la suite, j'espère que le gouvernement prendra l'initiative de créer dans la région de la Capitale nationale une école de formation des fonctionnaires.

J'espère que ce n'est pas simplement l'idée des députés d'Ottawa et des environs, mais de ceux de tout le Canada. Cette motion exige notre appui à tous. C'est pourquoi les députés du Nouveau parti démocratique sont fiers de l'appuyer.

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, je demande également la parole pour appuyer non seulement la motion, mais l'amendement proposé par mon bon ami, le député de Grenville-Carleton (M. Baker). Ce que vient de dire l'honorable député de Broadview (M. Gilbert) m'a particulièrement plu, car, comme il l'a fait remarquer, il semble arriver trop souvent que l'on laisse aux députés d'une région locale le soin de représenter les fonctionnaires pour des problèmes qui relèvent de la Fonction publique en général. Les interventions comme celles de l'honorable député de Broadview ne sont malheureusement que trop rares, et je voudrais tout simplement que l'on sache—je suis sûr d'exprimer l'idée de tous les députés de la région—que nous sommes particulièrement heureux que l'on manifeste de l'intérêt pour les problèmes de la Fonction publique.

Je donne donc mon appui enthousiaste à la motion à l'étude aujourd'hui. Il y a un énorme problème de formation à la Fonction publique—accès à la formation, impartialité de la

[M. Gilbert.]

formation. On apprend qu'il y a des irrégularités flagrantes dans certains cas, comme par exemple le droit d'obtenir un congé afin de poursuivre des études aux frais du public. On n'a pas toujours fait preuve d'impartialité dans ce domaine. Il est nécessaire de former un grand nombre de spécialistes, qui sont embauchés pour leur savoir technique mais qui ignorent tout de la Fonction publique et de son fonctionnement. C'est une très grave faiblesse de l'organisation actuelle.

En fait, si on me demandait de critiquer l'administration du personnel dans la Fonction publique du Canada actuellement, mises à part les négociations collectives, je dirais que l'une des faiblesses, c'est l'absence d'une politique de transfert systématique. Une autre faiblesse, c'est l'absence d'un système de formation et de perfectionnement qui soit approprié, impartial et généralement reconnu. C'est pour cette raison que je félicite mon collègue d'Ottawa-Vanier d'avoir présenté cette motion aujourd'hui.

J'ai toujours prétendu que le gouvernement devait faire beaucoup plus qu'un peu de rapiécage ici et là dans la Fonction publique. On aurait dû créer un ministère de la Fonction publique depuis longtemps et lui confier la responsabilité de toutes ces questions. Tant que nous n'aurons pas ce ministère, il y aura des accrocs comme le retard que l'on a mis à adopter l'amendement de la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. Le rapport d'un comité mixte a été déposé ici en janvier 1976, et j'attends encore qu'on présente le bill en première lecture.

Des voix: Bravo!

M. Francis: Il y a beaucoup d'autres initiatives, monsieur l'Orateur, qu'on pourrait et que l'on devrait prendre s'il y avait un organisme du gouvernement au Canada chargé d'administrer tous ces petits bouts d'administration du personnel qui sont égarés entre les divers ministères. Quand je me renseigne par exemple sur les modifications de la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, on me dit que le ministre compétent est le président du Conseil privé (M. MacEachen): pourquoi lui, je n'en ai aucune idée.

Mon collègue qui a parrainé cette motion aujourd'hui nous dit que cette question de formation devrait relever de la Commission de la Fonction publique, si je l'ai bien compris. Je le vois qui m'approuve; je n'étais pas sûr, d'après le contexte, de qui il voulait la faire relever. J'aime espérer qu'il ne s'agirait pas d'un membre de plus dans cette famille sans forme d'organismes directement responsables au Parlement tel que l'Auditeur général, le Commissaire à la représentation, le Commissaire des langues officielles et la Commission de la Fonction publique, vaste groupe d'organismes qui, bien trop souvent, agissent sans surveillance ni direction ministérielles.

Je pense que la création de cette école soulèverait certaines questions, telles que la participation de la province et de la municipalité qui resterait à définir; il faudrait également préciser dans quelle mesure il s'agirait de perfectionnement propre à l'administration publique, dans quelle mesure elle serait ouverte aux autres qui seraient prêts à participer à un libre échange d'idées. Autant de grandes questions que soulève la motion.

Je pense qu'il s'agit donc d'une motion excellente, au nombre des nombreuses mesures que nous devrions adopter. Mais j'aimerais voir le jour où le gouvernement déclarera à la Chambre que la Fonction publique mérite d'occuper une meil-